

La ville a mis en place un service gratuit d'enlèvement des tags et graffitis, sur les façades, murs aveugles et clôtures des immeubles privés, visibles du domaine public et dans la limite des rez-de-chaussée. Pour bénéficier de ce service, il suffit de déposer une demande écrite en mairie. La Ville n'intervient pas en cas de dégradation possible du support (support spécifiquement de mauvaise qualité, présence de produit antitag) ou de couleur particulière (hors ton pierre et blanc).

Identité du ou des demandeurs

Au vu du constat pour l'enlèvement de graffiti sur les immeubles sis :

Adresse de l'intervention (obligatoire):

Je soussigné (Nom-Prénom) (obligatoire):

Téléphone (obligatoire):

E-mail (obligatoire):

Agissant au nom de (forme juridique et nom de la société ; syndic ou copropriété)

En qualité de

Adresse du demandeur (obligatoire):

Télécharger un document

recharger un document

Choose File No file selected
Transférer

Vous devez joindre les pièces suivantes :

- Peinture à fournir par les demandeurs en cas de couleur particulière hors ton pierre et blanc
- Référence du produit antitag le cas échéant

5 fichiers au maximum. Limité à 10 Mo. Types autorisés : gif, jpg, png, bmp, eps, tif, pict, psd, txt, rtf, html, odf, pdf, doc, docx, ppt, pptx, xls, xlsx, xml, avi, mov, mp3, ogg, wav, bz2, dmg, gz, jar, rar, sit, svg, tar, zip.

Autorisation

- ☐ En cliquant ici, j'autorise la ville de Sceaux à exécuter ou à faire exécuter l'enlèvement des graffiti sur les parties concernées de mon immeuble selon le traitement préconisé (entièrement financé par la Ville). **(obligatoire):**

Merci de préciser la surface à nettoyer (m²)

- ☐ En cliquant ici, je m'engage à ne pas mettre en cause la responsabilité de la Ville pour tout dommage susceptible d'être porté à l'immeuble par cette intervention. **(obligatoire):**
- ☐ En renseignant ce formulaire, j'autorise que les informations qui y figurent soient utilisées pour l'enlèvement du graffiti. **(obligatoire):**

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement destiné à : Philippe LAURENT - Maire de Sceaux - 122 rue Houdan - 92 331 Sceaux cedex

Pour la finalité suivante : enlèvement d'un graffiti.

Les destinataires de ces données sont : le pôle Relation au citoyen et le pôle Equipements et cadre de vie - 122 rue Houdan - 92 331 Sceaux cedex

Ces données seront conservées pendant la durée nécessaire au traitement de votre demande.

Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement.

Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant à : Armelle GUICHARD - Délégué à la protection des données - 122 rue Houdan - 92 331 Sceaux cedex

Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07

CAPTCHA

Cette question sert à vérifier si vous êtes un visiteur humain ou non et à empêcher les envois de spam automatisés.

✓ VALIDER



MAIRIE DE SCEAUX

MAIRIE DE SCEAUX
HÔTEL DE VILLE - 122 RUE HOUDAN
92330 - SCEAUX

 **01 41 13 33 00**

- ▶ LA MAIRIE RECRUTE
- ▶ PLAN DU SITE
- ▶ PRESSE
- ▶ MENTIONS LÉGALES

LETTRE D'INFORMATION

Saisir votre adresse e-mail :

exemple@lorem.dom



✕ DÉSINSCRIPTION

HORAIRES D'OUVERTURE : Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30. Jeudi de 8h30 à 12h. Samedi de 9h à 12h : permanences de Sceaux info mairie et du service Population et citoyenneté.

RÉALISATION

STRATIS